

MAIRIE DE SARTILLY
BP 18
50530 SARTILLY
Tél : 02 33 48 81 47
Fax : 02 33 48 24 71
e.mail : mairie.sartilly@wanadoo.fr
[http : //www.ville-sartilly.com](http://www.ville-sartilly.com)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17 juin 2011

L'an deux mil onze, le dix sept juin à dix huit heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur RAULT Denis, Maire, en application des articles L 283 à L 290-1 du code électoral.

Etaient présents : M. RAULT, Maire – M. FOURRE – Mme CLAIRAY – M. LUCAS – M. VILQUIN, adjoints – – M. LOUIS dit GUERIN – M. BELLOIR – Mme PERRIGAULT – .Mme GOUELLE – M. PAUL

Absents excusés : M .RESBEUT – M. COULOMBIER – Mme HINET – M. CAHU – Mme LEFRANC.

Secrétaire de séance : M. LOUIS dit GUERIN.

ELECTIONS DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS.

1- Mise en place du bureau électoral : Monsieur RAULT Denis, Maire a ouvert la séance.

M LOUIS DIT GUERIN Jean, a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L 2121-15 du CGCT).

Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré dix conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : M.

RAULT – Mme CLAIRAY – Mme PERRIGAULT – M. PAUL.

Le Maire a indiqué que conformément à l'article L 284 du code électoral, le conseil municipal devait élire trois délégués et trois suppléants.

ELECTIONS DES DELEGUES – 1^{er} tour de scrutin :

Résultat du premier tour de scrutin de l'élection des délégués :

- Nombre de votants :	10
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
- Nombre de suffrages exprimés :	10
- Majorité absolue	6

Ont obtenu :

M. RAULT Denis	dix voix
M. FOURRE Claude	dix voix
M. LUCAS Jean-Pierre	dix voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués :

Monsieur RAULT Denis, né le 21 juin 1940 à SAINT QUENTIN SUR LE HOMME, domicilié à LOLIF – 50530 « les Portes » a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur FOURRE Claude, né le 13 avril 1946 à PONTS SOUS AVRANCHES, domicilié à SARTILLY « Bréquigny » a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur LUCAS Jean-Pierre, né le 15 mai 1951 à LAMBALLE, domicilié à SARTILLY « cité les Jonquilles » a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

ELECTIONS DES SUPPLEANTS – 1^{er} tour de scrutin :

Résultat du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants :

Nombre de votants :	10
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	10
Majorité absolue	6

Ont obtenu :

Mme CLAIRAY Nicole	10 voix
M. BELLOIR Daniel	10 voix
M. LOUIS dit GUERIN Jean	9 voix
M. VILQUIN Jean-Pierre	1 voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés suppléants :

Mme CLAIRAY Nicole – née le 19 mai 1939 à CHERBOURG – domiciliée à SARTILLY 85, Grande Rue a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur BELLOIR Daniel, né le 17 avril 1947 à SAINT JAMES – domicilié à SARTILLY 2, rue du Sainteny a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur LOUIS DIT GUERIN Jean, né le 27 juillet 1956 à COUTANCES – domicilié à SARTILLY – Rue du petit pré a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

La séance a été levée à dix huit heures trente.